



FORMATIONS

2017



ODPC habilité
à dispenser des
programmes de DPC

UNIR LES ASSOCIATIONS POUR DÉVELOPPER LES SOLIDARITÉS



ÉDITO

Nous avons le plaisir de vous faire découvrir notre catalogue 2017 dans une nouvelle version.

L'URIOPSS Centre, engagée dans une démarche qualité de son service de formation avec le réseau UNIOPSS-URIOPSS, s'attache, cette année encore, à vous proposer un large choix de formations pour vous accompagner au mieux dans la prise de décision et le pilotage des organismes de solidarité à but non lucratif.

Notre souhait est de vous permettre, administrateurs bénévoles et dirigeants salariés de l'action sanitaire, sociale ou médico sociale, de développer votre connaissance du secteur, d'enrichir vos compétences, vos savoirs faire et savoirs être.

Pourquoi choisir l'URIOPSS Centre ? Quelle légitimité et quelle valeur ajoutée de l'URIOPSS en tant qu'organisme de formation ?

- Un **engagement** au service de la vie associative **depuis 60 ans** ainsi qu'une **proximité et une implication forte** de l'URIOPSS auprès de ses adhérents
- Une **connaissance très pointue des problématiques et enjeux** rencontrés par les associations
- Une **expertise technique reconnue**, avec une **équipe spécialisée** dans les différents domaines de compétence concernant le secteur sanitaire et social
- Une **légitimité confirmée** pour accompagner les associations **dans la mise en œuvre** des dispositifs législatifs et réglementaires et de les **conseiller dans leurs éventuels choix** stratégiques ou opérationnels

Nous savons qu'il est parfois difficile de dégager du temps pour la formation. Mais les temps de formation nous permettent de prendre de la distance vis-à-vis de notre quotidien, afin de contribuer à la co-construction d'une société où la personne fragilisée est accueillie avec compétences et dignité : la formation des différentes parties prenantes y contribue largement et c'est le pari que fait l'URIOPSS Centre !

Jean-Michel Delaveau,
Président de l'URIOPSS Centre

Johan PRIOU,
Directeur de l'URIOPSS Centre



POUR VOS **FORMATIONS** CHOISISSEZ LE RÉSEAU UNIOPSS-URIOPSS !

Implanté sur l'ensemble du territoire, le Réseau Uniopss-Uriopss unit les associations, des secteurs sanitaire, social et médico-social pour développer les solidarités.

*La force de notre réseau est d'apporter des **réponses adaptées** au plus près des besoins et attentes des adhérents grâce à une **analyse transversale** des politiques publiques nationales et territoriales et à une **expertise technique** dans tous les domaines d'activités.*

NOTRE VALEUR AJOUTÉE

Une offre de formation adaptée aux acteurs privés non lucratifs et aux secteurs sanitaire, social et médico-social, qui s'appuie sur :

- **Une connaissance fine** des enjeux territoriaux des différents secteurs
- **Une double-approche : technique et politique.**
- **Une anticipation** des évolutions du secteur et une adaptation constante des services aux réalités des associations et de leurs équipes

Un réseau d'intervenants experts issus de notre secteur qui accompagne au quotidien les associations, établissements et services (conseillers techniques des Uriopss, juristes, responsables de formation...), proposant :

- De permettre aux **salariés** d'améliorer et de donner du sens à leurs pratiques professionnelles
- D'aider les **bénévoles** à s'engager et exercer leurs missions
- De mettre en place des **prestations sur-mesure**, adaptées à tout type de demandes grâce à des **formations Intra-établissements**
- De faciliter l'accès à la formation par une **offre commune proposée partout en France** (y compris dans les DOM)

C'est aussi une opportunité d'échanger avec d'autres associations, fondations, mutuelles,... et d'être ainsi partie prenante de la force du réseau

2015

pour le réseau
Uniopss-Uriopss

914

formations réalisées

8 564

personnes formées

93 782

heures stagiaires

265

formateurs mobilisés





OFFRE DE FORMATIONS 2017



Formation également proposée par le réseau UNIOPSS-URIOPSS

PILOTAGE ET GOUVERNANCE ASSOCIATIVE

	1	Recours aux appels à projet : quel bilan et quels retours ? Comment anticiper et s'y préparer ?	7 février	285 €	J. Priou
UNIFORMES	2	La gouvernance associative : pouvoirs et responsabilités	27 février	285 €	C. Audias
	3	Présentation du secteur social et médico-social, des publics concernés, des gestionnaires et des financeurs et décideurs et des modes de régulation	28 février	285 €	A. Vinsonneau
UNIFORMES	4	Coopération et regroupements dans le secteur social et médico-social	8 mars	285 €	L. Mauduit
	5	Elaborer un plan de communication	28 mars	285 €	I. Ruisseau
UNIFORMES	6	Le document unique de délégation : mieux cerner sa valeur ajoutée pour mieux l'élaborer	15 mai	285 €	A. Blondeau
UNIFORMES	7	Elaborer sa stratégie associative	6 juin	285 €	E. Roy
UNIFORMES	8	S'approprier les clés de la responsabilité sociétale et environnementale dans le secteur associatif	20 octobre	285 €	O. Rabilloud

DROIT SOCIAL

	9	La réforme de la formation professionnelle : ce qui change pour les employeurs	17 janvier	285 €	C. Audias
UNIFORMES	10	La base de données économique et sociale : les obligations de mise en œuvre et la gestion	2 février	285 €	C. Audias
UNIFORMES	11	Annualisation du temps de travail	6 février	285 €	LP. Bichon
	12	Les Négociations Annuelles Obligatoires	2 mars	285 €	C. Audias
	13	Actualités de la paie	13 mars	285 €	L.P. Bichon
UNIFORMES	14	CDD -Temps partiel : un focus indispensable pour maîtriser ces différentes formes de travail	28 avril	285 €	C. Audias
	15	Questions d'actualité en droit du travail	5 mai	285 €	LP. Bichon
	16	Renégocier son accord RTT dans la branche UNIFED	30 mai	285 €	C. Audias
UNIFORMES	17	Maîtriser les fondamentaux en droit social dans le secteur associatif, identifier les principaux pièges et prévenir les risques	8 & 9 juin	570 €	C. Audias
UNIFORMES	18	Optimiser la gestion des congés payés et jours fériés	22 juin	285 €	A. Blondeau
	19	Maladie, inaptitude, accidents du travail : la gestion des absences	27 juin	285 €	C. Audias
	20	Le contrat de travail : embauche, exécution, rupture	14 septembre	285 €	C. Audias
	21	Gestion et aménagement du temps de travail	18 septembre	285 €	LP. Bichon
	22	La prévention des risques professionnels	10 octobre	285 €	C. Audias
UNIFORMES	23	Les instances représentatives du personnel : obligations et fonctionnement	19 octobre	285 €	C. Audias
UNIFORMES	24	Pratiques et techniques de la paie	13 & 14 novembre	570 €	LP. Bichon



RESSOURCES HUMAINES ET MANAGEMENT

	25 ■ Cadre intermédiaire : prendre sa fonction et se positionner	23 & 24 mars	570 €	O. Pierrard
	26 ■ Le pilotage social des restructurations	27 mars	285 €	C. Audias
	27 ■ Recruter : de la pré-sélection des candidats à l'intégration du salarié	31 mars	285 €	C. Audias
	28 ■ Gérer tensions et conflits au sein d'une équipe de travail	4 avril	285 €	O. Pierrard
	29 ■ Mise en œuvre des mutualisations de moyens : conséquences en droit social	25 avril	285 €	C. Audias
	30 ■ GPEC et GPEC territoriale : définitions et enjeux	2 juin	285 €	A. Blondeau
	31 ■ Conduire les entretiens d'évaluation annuels et les entretiens professionnels	29 juin	285 €	S. Esnault
	32 ■ Conduire et accompagner le changement dans le secteur social et médico-social	12 septembre	285 €	O. Pierrard
	33 ■ Concevoir et utiliser une fiche de poste	12 octobre	285 €	A. Blondeau
	34 ■ Se doter d'outils de pilotage RH pour mieux anticiper les évolutions dans sa structure	10 novembre	285 €	A. Blondeau

GESTION, COMPTABILITÉ, TARIFICATION

	35 ■ Mettre en place une dynamique durable de recherche de fonds privés	20 janvier	285 €	L. Mauduit
	36 ■ CPOM et EPRD : passer du cycle budgétaire classique à un cycle budgétaire conventionné	31 janvier / 7 mars / 3 avril / 4 juillet *	285 €	L. Mauduit
	37 ■ Le contentieux de la tarification sanitaire et sociale	6 avril	285 €	A. Vinsonneau
	38 ■ Evolution de l'actualité tarifaire au cours des 12 derniers mois	12 mai	285 €	L. Mauduit
	39 ■ La démarche budgétaire des ESMS	13 juin	285 €	L. Mauduit
	40 ■ Le plan pluriannuel de financement : comprendre ses mécanismes pour mieux le construire	14 juin	285 €	L. Mauduit
	41 ■ Les principes du financement des ESMS	20 juin	285 €	L. Mauduit
	42 ■ Maîtriser les spécificités comptables et financières des ESMS	7 & 8 novembre	570 €	L. Mauduit
	43 ■ Elaborer le compte Administratif des ESMS : de la procédure à la mise en pratique	4 décembre	285 €	L. Mauduit

* 4 sessions d'une journée proposées

PRATIQUES PROFESSIONNELLES

	44 ■ Hygiène et sécurité alimentaire	9 & 10 février	570 €	F. Moustaid
	45 ■ Mettre en place et animer une démarche d'amélioration de la qualité	3 mars	285 €	O. Rabilloud
	46 ■ La prévention de la gestion du stress et de l'usure professionnelle	20 mars	285 €	O. Rabilloud
	47 ■ Obligations en restauration collective : élaborer son PMS	18 mai	285 €	F. Moustaid
	48 ■ Le secret professionnel et le partage d'informations dans l'intervention sociale et médico-sociale	en intra sur demande		V. Logeais
	49 ■ La culture de la bientraitance dans le secteur associatif : des repères à la mise en œuvre	en intra sur demande		V. Logeais



FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF - CONDITIONS GENERALES

Inscription

Vous devez nous adresser vos inscriptions le plus rapidement possible et au plus tard **3 semaines** avant le début du stage, à l'aide des bulletins prévus à cet effet, signés par l'employeur et **accompagnés du règlement**.

Les inscriptions sont enregistrées au fur et à mesure, dans l'ordre d'arrivée, et ne sont acceptées que dans la limite des places disponibles.

Annulation

Du fait du stagiaire :

En cas d'annulation reçue par écrit (courrier, mail, fax), au plus tard deux semaines avant la date du stage, aucun frais ne sera retenu.

Pour toute annulation de votre part postérieure à ce délai de deux semaines, des frais de gestion de dossier à hauteur de 30 % du montant de la formation seront retenus.

Tout stage commencé est dû en totalité. Il en est de même en cas de désistement le jour de l'ouverture du stage (sauf en cas d'arrêt de travail : facturation des frais de gestion de dossier uniquement). Néanmoins, des solutions seront recherchées pour vous permettre de finir le stage sur une autre session.

Du fait de l'URIOPSS :

La réalisation d'un stage reste soumise à un nombre minimum de 6 inscriptions. En deçà, l'URIOPSS Centre se réserve le droit d'annuler ou de reporter la formation. Nous en informons le stagiaire au plus tard 5 jours avant la date prévue. L'inscription à la formation sera remboursée, mais aucune indemnité ne sera versée au participant.

Convention de formation

Attestation de présence

Facture

Deux semaines avant le début de la formation, nous adressons à l'association, à l'établissement ou au service une confirmation d'inscription, à destination du stagiaire, précisant notamment le lieu et les horaires, ainsi qu'une convention de formation, établie en double exemplaire, dont un est à retourner signé avant le début du stage.

Au terme de la formation, des attestations de présence seront adressées à l'employeur, en double exemplaire, dont un pour le stagiaire, ainsi que la facture.

L'URIOPSS Centre est habilitée à délivrer des attestations aux professionnels de santé, justifiant de leur participation à un programme DPC.

Tarifs - règlement

Nos tarifs ne sont pas soumis à TVA et s'entendent pour l'année 2017 et pour les adhérents de l'URIOPSS Centre. Ils comprennent le coût pédagogique de la formation et la documentation pédagogique. Le déjeuner et les frais de transport et d'hébergement des stagiaires ne sont pas compris.

Le règlement du coût de la formation inter-établissements doit nous être adressé, avec le bulletin d'inscription, par chèque à l'ordre de l'URIOPSS Centre (merci de bien vouloir nous adresser un chèque par stage). L'inscription sera effective à la réception du règlement.

Pour les formations intra-établissement, un acompte de 30 % du coût total des frais pédagogiques est demandé à la signature de la convention. Pour des formations de longue durée (plus de 8 jours), nous vous adressons également une facture intermédiaire correspondant à 40 % du coût total des frais pédagogiques.

Les formations organisées par l'URIOPSS Centre peuvent être prises en charge par les Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA) : Unifaf, Uniformation ou autres. Si vous souhaitez que l'OPCA règle directement l'URIOPSS, il vous appartient de faire au préalable la demande de prise en charge auprès de l'OPCA et de le joindre lors de votre inscription ou de nous l'indiquer avant l'établissement de la convention, notamment pour les formations intra-établissement.

Lieu - hébergement - repas

Les formations inter-établissements ont lieu en général à l'URIOPSS Centre, ou dans un autre lieu si nécessaire.

Une liste d'hôtels peut vous être envoyée sur demande.

Pour le repas de midi, nous vous proposons, pour une question d'horaire, de le prendre ensemble à proximité. Il doit être réglé sur place par chaque stagiaire.

**NUMERO DE LA DECLARATION D'ACTIVITE AU TITRE
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE**

URIOPSS Centre : n° 24 45 00 135 45

(cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)



Le service formation

Coordonnées :

URIOPSS Centre - Service Formation

29 boulevard Rocheplatte, BP 35
45016 ORLEANS CEDEX 1
tél : 02.38.62.34.39 / fax : 02.38.81.29.72
mail : formation@uriopss-centre.asso.fr

Contacts :

Aude BRARD : Responsable du service
Carine PRIMO : Suivi formation Intra et Accompagnements
Stéphanie GENZA : Suivi formation Inter

Les formateurs de l'URIOPSS

Mme Catherine AUDIAS

Consultante-Formatrice en management des associations de l'action sociale

Maître Louis-Philippe BICHON

Avocat conseil en droit social

Mme Sabine ENSAULT

Conseillère technique et Responsable du Département Ressources Humaines à l'URIOPSS Ile-de-France

M. François JUIN

Commissaire aux comptes

Mme Véronique LOGEAS

Juriste, formatrice, consultante spécialisée dans le secteur sanitaire, social et médico-social

M. Luc MAUDUIT

Consultant en gestion associative, membre du réseau UNIOPSS/URIOPSS

Mme Fatima MOUSTAID-HOUNTONDI

Consultante-Formatrice en hygiène et sécurité alimentaire

Mme Odile PIERRARD

Formatrice, ancienne directrice d'établissement social et médico-social

M. Olivier RABILLOU

Consultant - Formateur

Mme Isabelle RUISSEAU

Conseillère technique chargée de la communication à l'URIOPSS Pays de la Loire

M. Arnaud VINSONNEAU

Juriste en droit de l'action sociale, Formateur, Consultant

L'équipe technique de l'URIOPSS Centre :

Mme Agnès BLONDEAU, Conseillère technique

Mme Emilie ROY, Conseillère technique

M. Johan PRIOU, Directeur régional



En fonction de vos besoins,
toutes ces formations peuvent être proposées en INTRA.

CONTACTEZ-NOUS !

formation@uriopss-centre.asso.fr



Formation également proposée par le réseau UNIOPSS-URIOPSS



BULLETIN D'INSCRIPTION 2017

Cachet de votre structure

URIOPSS Centre

29 boulevard Rocheplatte - BP 35 -

45016 ORLEANS CEDEX 01

Tél. : 02.38.62.34.39 - Fax :

02.38.81.29.72

Mail : formation@uriopss-centre.asso.fr

Numéro de déclaration d'activité :

24 45 00 135 45

(cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)

Organisme

Nom de la structure :

Adresse :

.....

.....

.....

Tel..... fax :

Mail.....

Numéro adhérent : CC

Stagiaire(s)

Nom Prénom :

Fonction:

Nom Prénom :

Fonction:

Nom Prénom :

Fonction:

Inscription au stage

Numéro : Intitulé :

Date(s) : Coût : X nombre de personnes

Coût total : €

Règlement à nous adresser avec le présent bulletin

Adresse de facturation

Si différente de la structure ou en cas de facturation à l'OPCA

.....

.....

.....

☐ J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales et les accepter

☐ J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur des formations de l'URIOPSS

Fait à :le :

Signature de l'employeur :